



CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES COLLINES-DE-L'OUTAOUAIS

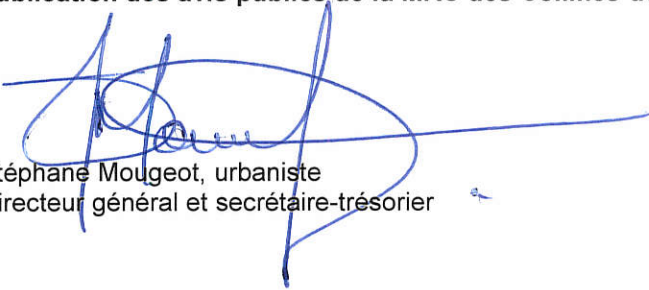
AVIS PUBLIC

est par la présente donné par le directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC des Collines-de-l'Outaouais de ce qui suit :

Le Conseil de la MRC des Collines-de-l'Outaouais a adopté lors d'une séance régulière tenue le 18 octobre 2018 par sa résolution 18-10-359, le règlement n° 267-18 abrogeant le règlement n° 199-13 constituant la Commission culturelle de la MRC des Collines-de-l'Outaouais.

Toute question relativement au contenu de cet avis peut être adressée au directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC des Collines-de-l'Outaouais en composant le 819-827-0516 poste 2223 ou via l'adresse courriel smougeot@mrcdescollines.com

Avis public donné le 25 octobre 2018 conformément au règlement numéro 254-17 visant la publication des avis publics de la MRC des Collines-de-l'Outaouais.



Stéphane Mougeot, urbaniste
Directeur général et secrétaire-trésorier